

 ETAT DE FRIBOURG STAAT FREIBURG	DOCUMENT DE REFERENCE Hépatite B – EMS et institutions spécialisées pour adultes	Code : REF-207_F Type institution : EMS Fichier : F:\QUALITE - SMC\Processus de prestations\Surveillance du système sanitaire\HPCI Version : 4 du 17.09.2026
--	---	---

Informations générales	
Informations générales sur l'agent infectieux	Le virus de l'hépatite B (virus ADN) provoque une maladie inflammatoire du foie d'origine infectieuse, l'hépatite B.
Mode de transmission	• Par contact direct avec les liquides biologiques infectés (exemple : le sang, la salive, le sperme, les sécrétions génitales, les larmes) • Par contact direct avec des lésions de la peau et/ou des muqueuses • Par relation sexuelle génitale, anale et orale • Par le partage de matériel infecté ; tels que des seringues ou aiguilles usagées lors de la consommation de drogue ou d'une piqûre accidentelle dans le domaine professionnelle
Période d'incubation	Entre 4 semaines et 6 mois /45 jours à 180 jours
Période de contagiosité	Pendant toute la période de l'infection avec la présence d'antigènes Ag HBs et/ou Ag HBe, peut durer toute la vie
Mesures Additionnelles (MA) à mettre en place sur avis médical	AUCUNE, seule les Précautions Standard suffisent 10 PRÉCAUTIONS STANDARD 

Prise en charge du résident.e	
Mesure préventive	• Vaccination du personnel à jour, selon les recommandations de l'OFSP et la CFV • Déclarer tous les accidents à risque d'exposition avec du sang et/ou des liquides biologiques • Possibilité de se vacciner 7 jours post-exposition avec ou sans immunoglobulines spécifiques

Nom et emplacement du fichier	Page	Date
Document de référence hépatite B/site internet HPCI Fribourg	1 / 5	17.09.2026

Mesure spécifique	En cas d'accident par exposition au sang (AES) et/ou autres liquides biologiques, faire une déclaration d'accident afin d'évaluer l'indication à une éventuelle prophylaxie post-expositionnelle
Chambre	Lors de l'infection à l'hépatite B à l'admission ou en cours de séjours: pas de mesures particulières, chambre double possible
Sanitaire	Pas de mesure particulière
Circulation	Pas de mesure particulière La-le resident.e est libre de circuler et de participer aux animations.
Equipement de Protection Individuel (EPI) pour le personnel	<u>En cas d'infection à l'hépatite B :</u> Respect des Précautions Standard (PS) (désinfection es mains avec une solution hydroalcoolique, port de gants seulement si risque avec les liquides biologiques, les muqueuses ou lésions de la peau et surblouse si risque de projection de liquide biologique ...)
Matériel de soins	- Désinfection du matériel de soins à usage multiple après chaque utilisation - Privilégier le matériel à usage unique
Evacuation du linge et vêtements	Filière habituelle, selon les Précautions Standard, soit : - Sacs à linge usuels dans le vidoir, double emballage si souillé avec des liquides biologiques - Ne pas rincer le linge et/ou habit à cause des risques de projection
Evacuation de la vaisselle	Aucune procédure particulière, suivre la filière habituelle (pas de vaisselle jetable)
Elimination des déchets	Filière habituelle, selon les Précautions Standards
Voisin.e de chambre	Pas de mesures particulières
Visites	- Autorisée - Pas de mesures particulières

Nettoyage/Désinfection	
Matériel de soins	Nettoyage/Désinfection du matériel de soins entre chaque résident.e avec le détergent/désinfectant habituel
Linge et vêtements	Selon les Précautions Standard : • Nettoyage de la literie et du linge de bain à la machine à 60°C • Nettoyage des vêtements du résident.e à minimum 40°C • Changer le linge de lit et le linge de bain dès souillures et selon les règles institutionnelles
Environnement	• Nettoyage/Désinfection de l'environnement direct du résident (table de nuit, moyens auxiliaires, téléphone, sonnette, accoudoirs, télécommande, ...), des sanitaires et du sol avec le détergent-désinfectant habituel

Déclaration obligatoire	
Médecin cantonal	Oui, dans un délai de 1 semaine, via le formulaire de H/Hépatite B/Déclaration de résultats d'analyses cliniques Hépatite B/OFSP A l'adresse e-mail : maltrans@secu.fr.ch

Références	- Document adapté des recommandations pour la prévention de l'hépatite B de l'OFSP - Document adapté du Guide de la déclaration obligatoire des maladies infectieuses et agents pathogènes 2024 de l'OFSP - Document adapté du OFSP-Bulletin 13/2019
------------	--

A plastifier et à coller sur la porte d'entrée de la chambre

Nom et emplacement du fichier	Page	Date
Document de référence hépatite B/site internet HPCI Fribourg	4 / 5	17.09.2026

RESUME DES MESURES SPECIFIQUES

Précautions Standard UNIQUEMENT

10 PRÉCAUTIONS STANDARD



1 HYGIÈNE DES MAINS

Désinfection hydro-alcoolique des mains avant et après tout geste de soins.
Lavage des mains au savon doux pour les mains visiblement souillées.



3 MASQUE ET LUNETTES / VISIÈRE

Si risque de projections de liquides biologiques.
Lors de symptômes respiratoires (toux, rhinites etc.)



5 DISPOSITIFS MÉDICAUX ET MATÉRIEL

Privilégier le matériel à usage unique. Le matériel à usage multiple doit être retraité après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque.



7 DÉCHETS

Utilisation des safe boxes pour les piquants/coupants/tranchants. Eliminer les autres déchets en respectant les différentes filières d'élimination (excepté en ambulatoire et EMS, à jeter aux déchets urbains).



9 PROTECTION DU PERSONNEL

Vaccination hépatite B, couverture vaccinale conforme aux recommandations de l'OFSP. Procédure lors d'un accident avec exposition au sang (AES).



2 GANTS

Si risque de contact avec du sang, des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée
1 paire pour 1 soin pour 1 patient.
Soin ou patient différent = changement de gants



4 SURBLOUSE ET/OU TABLIER

Si risque de projections de liquides biologiques.
Usage unique par patient.



6 LINGE

Planifier, séparer et respecter le circuit du linge sale et propre. Se désinfecter les mains avant de manipuler du linge propre et après avoir manipulé le linge sale.



8 ENVIRONNEMENT

Entretien des locaux selon leur classification en utilisant des produits détergents/désinfectants. Porter des gants et se désinfecter les mains au retrait.



10 PROTECTION DES PATIENTS

Isoler les patients avec des signes d'infection dans les lieux d'accueil. Port de masque par le soignant et le patient si symptômes respiratoires.